



Avancement de grade : les positions CFDT

Les nouvelles règles applicables à tous les agents de la Métropole en matière d'avancement de grade (**ratios et critères**) ont été soumises à l'avis du Comité technique (CT) du 18 juin 2015.

La CFDT et l'ensemble des représentants du personnel élus au CT ont émis un avis négatif, obligeant ainsi l'administration à représenter ce dossier le 26 juin, lors d'un nouveau CT. Les élus et l'administration n'ont formulé aucune nouvelle proposition entre les deux séances, contrairement au principe du dialogue social.

Rappel des demandes de la CFDT :

- Ratios à 100% pour tous, en 2015 (et prioritairement pour les agents catégorie C)
- Prise en compte des 2 seuls critères liés à la compétence professionnelle et à l'ancienneté pour distinguer les agents promouvables. Suppression des critères relatifs au niveau du poste et à la mobilité (agents de catégorie A)
- Nomination des agents lauréats d'un examen professionnel sans l'avis de leur supérieur hiérarchique
- Affichage de la liste annuelle des agents promouvables pour assurer une meilleure information des agents et suppression du critère bonificateur « missions spécifiques » pour les agents de catégorie C : l'administration a accepté nos revendications CFDT. C'est une avancée notable mais pas suffisante pour emporter l'adhésion sur l'ensemble du dispositif.

Le dispositif d'avancement de grade ne satisfait pas les revendications de la CFDT : elle a voté CONTRE

Le 26 juin, la CFDT et la majorité des syndicats élus au CT ont prononcé un AVIS DÉFAVORABLE SUR CE DOSSIER, tant que les conditions ne seront pas réunies pour garantir à l'ensemble des agents, une amélioration par rapport aux règles en vigueur à la Communauté urbaine et au Département du Rhône avant le 1^{er} janvier 2015.

Seules la CGT et FO se sont abstenues, en l'absence de la CGT Rhône.

Rappel du vote du 18 juin :

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	CONTRE
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE

Vote du 26 juin :

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	absent		CONTRE	CONTRE	CONTRE
DELIBERATIF (Grand Lyon)	ABSTENTION	CONTRE	CONTRE	CONTRE	ABSTENTION

Avec les abstentions de FO et de la CGT (collège délibératif), le projet de l'administration a été adopté et passera au vote du Conseil métropolitain le 6 juillet prochain.

**La section CFDT reste ouverte tout l'été. Venez nous rencontrer.
Avec la CFDT, défendez vos droits !**